



TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

Monsieur l'ambassadeur Eric Scheidegger
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Spécialiste : mup
Berne, le 19.05.2023

Conséquences des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de sa séance du 5 mai 2023, notre commission extraparlamentaire s'est penchée sur la thématique des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières. Nous remercions M. Rolf Gerspacher et Mme Brigitta Imeli du ressort OMC du SECO pour leur participation à cette séance, au cours de laquelle ils nous ont fourni des informations concernant le projet d'introduction d'un tel mécanisme dans l'Union européenne et ses probables conséquences pour les entreprises suisses.

Le postulat [20.3933](#) « *Incitations fiscales pour un commerce international durable* », de la Commission de politique extérieure du Conseil national, charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'introduire des systèmes d'ajustement fiscaux aux frontières en vue de promouvoir le commerce international durable, et de présenter un rapport à ce sujet au Parlement. L'Union européenne introduira un tel système à compter du 1^{er} octobre 2023, avec le « *mécanisme d'ajustement carbone aux frontières* » (MACF/CBAM), tout d'abord dans le cadre d'une phase test sans taxation jusqu'à fin 2025, puis à partir de 2026 avec la perception graduelle de taxes. Le MACF de l'UE aura un impact direct sur les entreprises suisses au vu des intenses relations commerciales.

Les coûts de mise en œuvre (conformité) pourraient être considérables, en particulier pour les PME. C'est pourquoi nous vous prions d'examiner, dans la suite des travaux, dans quelle mesure les PME suisses concernées par le MACF de l'UE pourraient être soutenues. Il serait souhaitable que l'administration fédérale intervienne auprès de l'UE afin de limiter les charges supplémentaires pour les entreprises suisses.

En principe le MACF s'appliquera aux marchandises dont l'origine est située en dehors du territoire douanier de l'UE. Les marchandises originaires de pays participant au système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) ou qui y sont liés, comme le SEQE suisse, seront exemptées de la taxe. Pour ce faire, l'équivalence du SEQE suisse avec celui de l'UE

Forum PME

Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

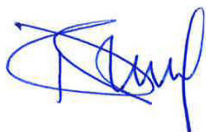
devra être garantie. C'est pourquoi nous soutenons les futures adaptations qui devront être apportées dans cette optique à la loi sur le CO₂ et son ordonnance.

Nous sommes de l'avis que la Suisse ne devrait pas introduire son propre MACF. Les avantages d'un tel système seraient minimes, car seuls quelques secteurs et entreprises en Suisse en profiteraient. En revanche, de nombreux importateurs et exportateurs suisses seraient touchés par les charges administratives et les coûts supplémentaires qu'un tel mécanisme impliquerait.

La question du traitement des conteneurs a été évoquée à l'occasion de notre séance. Comme le prévoient certaines conventions douanières (RS [0.631.250.111](#) et [0.631.250.112](#), p. ex.), les conteneurs et containers qui sont importés pleins et réexportés vides (ou inversement) sont exemptés de taxes. Nous sommes de l'avis que l'administration fédérale devrait aborder cette question dans le cadre de ses contacts bilatéraux avec les autorités de l'UE. L'inclusion des conteneurs et containers (en fer, acier ou aluminium) dans le champ d'application du MACF de l'UE augmenterait sensiblement la charge administrative et les coûts des entreprises concernées. Dans ce cas, ce seraient surtout les PME qui en subiraient les conséquences. Il est à notre avis nécessaire de clarifier la situation juridique y-relative.

Les développements au sein de l'UE et en Suisse comportent le risque de voir apparaître un nouveau monstre bureaucratique hostile aux PME. Nous espérons donc que nos remarques et recommandations seront prises en compte.

Avec mes meilleures salutations.



Daniela Schneeberger
Coprésidente du Forum PME
Conseillère nationale, Vice-présidente de
l'Union suisse des arts et métiers

Copies à :

SECO : DPWW/inr, lzm ; DPRP/wni ; DW/gei ; WH/sfm ; WHWT/gpr, imb ; AF/zit ;
AFWA/spg, glm ; DS/jai ; DSKU/god, wlm.